

Bureau d'études
d'ingénierie,
conseils, services

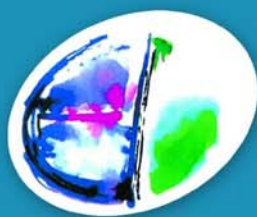


Ville de Villeneuve-La-Guyard (89)

**REVISIONS DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION
DU CAPTAGE D'ENTRE-DEUX-NOUES**

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PIÈCE N°1 : DÉLIBÉRATION DU CONSEIL



Sciences Environnement



2017_090 – Février 2019

DEL 2015-10-23/08

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 23 octobre 2015**

Nombre de Conseillers : L'An deux mil quinze, le vingt-trois octobre
Exercice : 22 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance
Présents : 15 publique sous la Présidence de M. Dominique BOURREAU,
Votants : 18 Maire

Présents : M. BOURREAU, M. CHATILLON, Mme BALLIN,
Mme TASSIGNY, Mme PECHART, Mme REGNAULT,
M. KALINOWSKI, M. FLEUREAU, M. KALINOWSKI,
M. FOUKA, M. BENCHABANE, M. PIETE, M. MARTIN,
Mme TODESCO,

Date de convocation : **Etait absents excusés :** M. DEBUYSER,
16/10/2015 **Etaient absents :** Mme BOURIEZ, Mme BENSOUNA,
M. PECQUEUR

Date d'affichage : **Sont représenté(és) :** Mme MESSAGER par
16/10/2015 M. BENCHABANE, Mme NOEL COMBE par M. MARTIN,
M. COUTOULY par M. PIETE,
Secrétaire : M. KALINOWSKI

Objet : MODIFICATION DU PERIMETRE DE PROTECTION DU BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE EN EAU POTABLE DU LIEU-DIT « ENTRE DEUX NOUES »

Le Maire, M. BOURREAU Dominique propose l'ouverture d'enquêtes publiques en vue de la modification du périmètre de protection du bassin d'alimentation de captage en eau potable du lieu-dit « Entre deux noues » et desservant la commune.

Ces enquêtes sont indispensables afin de modifier ce périmètre de protection et les servitudes légales qui l'accompagne, tant sur le domaine public que sur le domaine privé, servitudes visant à garantir la préservation du point d'eau potable pour la consommation humaine de toute pollution éventuelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant la nécessité de préserver le captage en eau potable de la commune,

- Valide l'avis rendu par M. Franck Lenclud, hydrogéologue agréé et approuvé par l'A.R.S., en date du 15 septembre 2015 ;
- Prend l'engagement de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection du captage y compris l'enregistrement par la conservation des hypothèques des servitudes nécessaires et la mise à jour des documents d'urbanisme existants ;
- Précise que le dossier porte sur les volumes d'exploitation du captage tels que définis dans l'arrêté préfectoral du 16 février 1993 (au bénéfice de la commune de Villeneuve-le-Guyard) à savoir 2000 m³/jour. Ces volumes d'exploitation étant déjà autorisés et étant suffisants au regard des besoins de la commune, il n'y a pas lieu de réactualiser la demande de la collectivité sur ce point ;

Villeneuve-la-Guyard – Urbanisme – Autres – 2.1

- Décide de réaliser les travaux nécessaires à la protection des ouvrages et d'engager l'enquête publique pour l'aboutissement de ladite procédure (dossier administratif) ;
- S'engage à inscrire à son budget les crédits relatifs à l'instauration des périmètres de protection et ceux nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance des captages et de leurs périmètres ;
- Autorise le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de l'Yonne ;
- Charge le Maire de l'exécution de cette décision et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Dominique BOURREAU

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 10/11/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 10/11/2015

Pour copie conforme



- Le 23/10/2015
Dominique BOURREAU, maire
COMMUNE DE VILLENEUVE LA GUYARD